

Pour la mise en place d'un Observatoire de l'Eau sur le Cœur d'Hérault

Plusieurs éléments de contexte militent pour la mise en place d'un tel outil :

- Les usages de l'eau sur le territoire du Cœur d'Hérault font régulièrement ressurgir des tensions tant la ressource en eau est vitale pour les ménages, pour les agriculteurs et pour les entreprises. En ce moment, c'est le projet de golf résidentiel sur le domaine de Lavagnac à Montagnac qui suscite une mobilisation croissante des élus locaux et des usagers de l'eau.
- Les outils de planification et de gouvernance des eaux du Fleuve Hérault sont actuellement calibrés pour l'ensemble du bassin versant, depuis la source de l'Hérault au Mont Aigoual jusqu'à Agde, c'est-à-dire un territoire le long des 150 km du fleuve, rassemblant 166 communes et 200 000 habitants. C'est une échelle assez mal adaptée à la concertation, au partage de l'information et aux échanges participatifs de proximité.
- Parmi les indicateurs stratégiques d'un SCOT, l'eau prend une place significative, et c'est une réalité incontournable que le développement de notre territoire devra prendre en compte cette ressource critique.
- Nos EPCI prennent progressivement des compétences sur les petit et grand cycles de l'eau, et ils sont confrontés à des prises de décision qui ne peuvent s'effectuer sans concertation, sans information des citoyens et sans partage de l'information. Le prix de l'assainissement et de l'eau que payent nos abonnés, la future taxe GEMAPI et les contributions publiques pour gérer nos eaux nécessitent transparence et responsabilité.
- Les données qualitatives et quantitatives sur l'eau, les perspectives à moyen terme sur la gestion de la ressource sont des informations trop souvent inaccessibles pour nos concitoyens. Et nous l'avons constaté dans le dossier de Lavagnac, les informations délivrées changent d'un interlocuteur à l'autre, d'un moment à l'autre. Or, l'élaboration d'ici cette fin d'année d'un Programme de Gestion de la Ressource en Eau (PRGE) du Fleuve Hérault est présentée comme une échéance clé, et notre territoire doit y contribuer.

Il ne s'agit pas ici de constituer une commission Théodule de plus ; il existe déjà assez de structures qui chacune intervient dans les processus décisionnaires. Non, l'urgence est surtout de lutter contre la désinformation ou contre la crainte que les usagers peuvent avoir d'être désinformés. Le droit à une information objective, claire et documentée devrait être un préalable à toute décision publique !

Et là, sur cette portion du bassin versant de l'Hérault sur le territoire du Cœur d'Hérault, depuis le nord entre St-Guilhem-le-désert et Puéchabon, et jusqu'au sud entre Campagnan et Usclas-d'Hérault, il y a un réel besoin d'associer élus, usagers, chercheurs et services de l'Etat aux futurs plans ou schémas d'aménagement et de gestion de la ressource en eau (par exemple via un portail Web).

Alors un Observatoire de l'Eau est une réponse adaptée à ces attentes, comme outil de « partage des connaissances et d'aide à la décision ». Un tel outil s'inscrit dans le cadre de la directive cadre sur l'eau « qui recommande de faciliter l'accès du public à l'information et de disposer de données fiables pour une meilleure évaluation de la politique de l'eau ». De tels outils existent encore trop peu en France, mais nos voisins de la Métropole de Montpellier viennent d'installer leur Observatoire Montpellier Métropole de l'Eau (OMME) il y a quelques semaines, avec quatre collèges de membres qui vont travailler sur les thématiques de l'eau potable, de l'assainissement et de la ressource en eau.

Par cette intervention en séance du Conseil Syndical du 21 avril 2017, il est proposé d'étudier en notre sein, en collaboration avec nos EPCI membres et de nos partenaires (Agence de l'Eau, DDTM, Département de l'Hérault, SMBFH, ...), de mettre en place un tel observatoire.

Laurent DUPONT